

importantes de blé et d'orge à la Chine communiste en 1961, ce pays a avancé au cinquième rang parmi les clients du Canada, les ventes ayant atteint plus de 125 millions. Viennent ensuite l'Australie, la Belgique et le Luxembourg, la France, la Norvège, l'Italie et les Pays-Bas, chacun ayant acheté pour 60 à 80 millions de produits canadiens. Le pays a aussi beaucoup expédié vers l'Inde, la Pologne, le Mexique, la République sud-africaine, le Venezuela, la Nouvelle-Zélande, Cuba, l'Argentine et le Brésil.

Après les États-Unis et la Grande-Bretagne, ce sont le Venezuela, la République fédérale d'Allemagne et le Japon dont le Canada a le plus importé en 1961. La valeur des arrivages du Venezuela a dépassé 200 millions de dollars, tandis que celles des arrivages de la République fédérale d'Allemagne et du Japon a surpassé les 100 millions. Viennent ensuite par ordre d'importance, mais ayant une valeur bien moindre, les importations provenant de la France, de l'Italie, de la Belgique et du Luxembourg, de l'Arabie Saoudite, de la Jamaïque, de l'Australie, des Pays-Bas, de l'Inde et des Antilles néerlandaises. Le tableau 4 (page 1029) donne le détail du commerce entre le Canada et l'étranger, par principaux pays.

PARTIE II.—STATISTIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR*

Section 1.—Notes explicatives sur la statistique du commerce canadien

Source des données.—La statistique du commerce extérieur se fonde sur les documents envoyés au Bureau fédéral de la statistique par les postes douaniers (dans le cas des exportations d'énergie électrique, la statistique se fonde sur les rapports reçus de l'Office national de l'énergie). La valeur est enregistrée de même que, si possible, la quantité. La statistique du commerce extérieur ne reflète pas nécessairement les transactions financières relatives au mouvement des biens, car les modalités et le moment du paiement dépendent de nombreux facteurs.

Couverture.—Les «exportations canadiennes» (appelées aussi «exportations de marchandises canadiennes») comprennent les marchandises entièrement produites ou fabriquées au Canada de même que les marchandises réexportées après transformation. Les «réexportations» (appelées aussi «exportations de marchandises étrangères») comprennent les marchandises réexportées du Canada sans avoir subi de transformation.

Les «importations» ou «importations entrées pour consommation» comprennent toutes les marchandises qui sont entrées au Canada et dédouanées pour la vente ou la consommation intérieure, soit les importations sur lesquelles tous les droits ont été acquittés et qui sont sorties des douanes pour passer aux mains de l'importateur. Les marchandises réexportées sans avoir été dédouanées pour la consommation intérieure ne sont pas comprises. Les importations «entrées pour consommation» ne sont pas nécessairement toutes consommées au Canada, mais leur consommation peut s'effectuer sans autres formalités douanières.

Les exclusions les plus importantes du total des exportations sont les suivantes: or; biens envoyés aux militaires canadiens et aux diplomates en fonctions à l'étranger; biens financés en vertu de la loi des subsides pour la défense et expédiés à d'autres pays de l'OTAN; exportations provisoires pour les expositions ou compétitions; combustible et provisions vendus aux navires et aéronefs étrangers au Canada, effets des colons; dons privés; et achats des touristes.

* Fondée sur des statistiques tirées de rapports publiés par la Division du commerce extérieur, Bureau fédéral de la statistique.